

Les **mesures opérationnelles** du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 du PÉTR Garonne Quercy Gascogne, répondent :

- aux **axes stratégiques de développement du PÉTR**, définis dans le cadre de son Projet de Territoire 2021-2027 ;
- **aux ambitions fixées par la Région Occitanie dans son Pacte Vert.**
- **et sont illustrées par des exemples d'opérations envisagées sur la période 2022-2028 :** projets et intentions issus du recensement PÉTR des projets de ses collectivités au cours de l'année 2022, complété par les projets du Conseil Départemental et les projets d'acteurs privés inscrits dans les contrats du PÉTR (Territoire d'Industrie/LEADER).

**Les exemples de projets listés** dans cette annexe **n'engagent pas les financeurs** ; ils sont **fournis à titre indicatif** et devront être **validés par le Comité de pilotage du CTO**. De plus des évolutions de dispositifs à la Région sont en cours. Aussi, les projets seront retenus au regard de ces nouveaux dispositifs.

*L'inscription d'un projet au sein d'une fiche mesure n'engage pas les partenaires du CTO du PÉTR Garonne Quercy Gascogne sur l'accompagnement financier du projet.*

*Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :*

- *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
- *Inscription dans un programme opérationnel annuel (cf. article 12) ;*
- *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

## **Objectif stratégique n°2 : Garantir une accessibilité renforcée aux services**

### **Mesure opérationnelle n°2-2 : Maintenir les capacités de prise en charge sanitaires et médico-sociales du territoire**

#### **Contexte général :**

En parallèle des dynamiques démographiques, on constate que la population des médecins généralistes est vieillissante et les récents départs à la retraite ne sont pas remplacés, limitant de fait l'accès aux services de santé.

Ainsi, le territoire fait face à une densité médicale fragile et des territoires en voie de désertification notamment sur les CC Pays de Serres en Quercy, la Lomagne Tarn et Garonnaise et le Pays de Lafrançaise.

Des carences sont également relevées sur certains équipements comme des structures pour seniors, médicosociales, ...

Il y a un enjeu fort pour le territoire à maintenir les capacités de prise en charge sanitaires et médico-sociales pour répondre aux besoins de la population qui sont en progression.

#### **Objectifs et contenu de la mesure :**

Les principaux objectifs poursuivis, en lien avec la stratégie du PÉTR Garonne Quercy Gascogne et les orientations de la Région (Pacte Vert) et du Département, sont : de maintenir et améliorer les capacités de prise en charge sanitaires et médico-sociales pour lutter ou anticiper la désertification médicale avec :

- Création ou rénovation des équipements et services structurants pour la santé :
  - o Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, Centres de santé et investissements matériels pour une organisation collective de professionnels de la santé, investissements des collectivités pour accueil d'un médecin ou infirmière (en lien avec l'AMI de la Région et le GIP) ;
  - o Création de places d'hébergement pour les internes, remplaçants, stagiaires ;
  - o Services de télémédecine ou d'itinérance médicale.
- Création et rénovation des services et équipements structurants pour les publics spécifiques avec poursuite des actions de mise en accessibilité-rénovation énergétique :
  - o Personnes âgées, handicapées ou nécessitant une prise en charge médico-sociale : création/modernisation des lieux d'accueil et d'hébergement (notamment dans le cadre du Ségur Santé), structures pour la prévention, la formation ou de répits pour les aidants ...

### Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

### Exemples de projets concernés par cette mesure :

- **Modernisation de services ou équipements en lien avec la santé :**
  - o Création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle intercommunale à Moissac
  - o Création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Auvillar, Savenès et Montbartier
  - o Création d'un centre de santé communal à Verdun sur Garonne
  - o Extension du cabinet médical à Villebrumier
  - o Acquisition d'un défibrillateur à Bouloc et à la crèche de Montech
  - o Pôle santé à Lauzerte
  - o Déploiement d'un service expérimental de télémédecine infirmier/médecin à l'échelle départementale en lien avec l'ARS et le conseil de l'ordre des médecins (CD82)
  - o Rénovation de maisons de retraites et EHPAD du territoire dans le cadre du Ségur Santé
  - o Acquisition d'une maison et travaux pour étendre la pharmacie à Dunes
  - o Étude préalable à la création d'une maison de retraite à Labastide Saint Pierre

### Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Sur l'ensemble de la période 2022-2028.

### Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative :

- Nombre de projets réalisés
- Nombre de CDS et de MSP créés

### Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens :

- CPER
- OS5 du PR Occitanie FEDER-FSE + 21-27
- LEADER 2023-2027 (Fiche action 2)